

## BMO Groupe financier – Régime enregistré d'épargne-invalidité

### Processus détaillé d'ouverture de compte

*Compte offert à partir du 22 décembre 2008*

#### Étape 1 : Détermination de l'admissibilité

Ouvrez-vous ce compte pour vous-même? Si oui, vous devez :

- être résident canadien;
- avoir l'âge de la majorité;
- avoir un numéro d'assurance sociale (NAS) valide;
- être admissible au crédit d'impôt fédéral pour personnes handicapées.

Ouvrez-vous ce compte pour un bénéficiaire? Si oui, vous devez :

- être résident canadien;
- avoir l'âge de la majorité;
- avoir un numéro d'assurance sociale (NAS) valide.

Le **bénéficiaire** doit :

- être résident canadien;
- avoir moins de 60 ans;
- être admissible au crédit d'impôt fédéral pour personnes handicapées.

Pour déterminer si vous ou votre bénéficiaire êtes admissibles au crédit d'impôt fédéral pour personnes handicapées, veuillez consulter le [www.cra-arc.gc.ca](http://www.cra-arc.gc.ca).

#### Étape 2 : Statut du client

Êtes-vous un client de BMO Groupe financier? Si oui, passez directement à l'étape 3.

Si vous n'êtes PAS un client de BMO Groupe financier, rendez-vous dans une succursale de BMO Banque de Montréal pour établir votre profil de client.

Un profil de client permet à BMO Groupe financier de respecter les exigences réglementaires en matière de lutte au blanchiment d'argent et financement des activités terroristes. Tous les Canadiens qui font des opérations bancaires ou qui investissent au Canada doivent respecter ces exigences.

Vous trouverez l'adresse des succursales de BMO Banque de Montréal, y compris celles qui sont accessibles aux personnes en fauteuil roulant, en allant à [bmo.com](http://bmo.com) et en cliquant sur [localisez-nous](#) dans le coin supérieur droit de la page.

Lorsque vous passerez à la succursale pour établir votre profil de client, vous devrez présenter deux pièces d'identité valides. [Cliquez ici](#) pour obtenir la liste complète de toutes les pièces d'identité admissibles. Vous devez établir votre profil de client en personne.

Une fois que vous aurez établi votre profil de client, passez à l'étape 4.

### **Étape 3 :**

Si vous êtes un client actuel de BMO Groupe financier, téléphonez à **BMO Centre d'investissement, au 1-800-665-7700** (Service de relais Bell : 1-800-855-0511).

Un spécialiste en placement BMO consultera votre profil de client (vos renseignements personnels) et vérifiera que les données qu'il contient sont exactes et à jour, conformément aux exigences réglementaires en matière de lutte au blanchiment d'argent.

Si votre profil ne respecte pas les exigences, vous devrez passer à une succursale de BMO Banque de Montréal pour le mettre à jour. Vous trouverez l'adresse de la succursale de BMO Banque de Montréal la plus proche en allant à [bmo.com](http://bmo.com) et en cliquant sur [localisez-nous](#) dans le coin supérieur droit de la page.

### **Étape 4 : Établissement du REEI**

Téléphonez à BMO Centre d'investissement, au 1-800-665-7700 (Service de relais Bell : 1-800-855-0511).

Un spécialiste en placement BMO remplira la demande avec vous par téléphone, et vous posera toutes les questions nécessaires à l'établissement de votre REEI BMO.

### **Étape 5 : Demande de la Subvention ou du Bon (sous réserve d'admissibilité)**

Le spécialiste en placement BMO vous aidera aussi à remplir les formules du gouvernement fédéral relatives :

à la Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité (SCEI)

ou

au Bon canadien pour l'épargne-invalidité (BCEI).

Pour en savoir plus sur votre admissibilité\*, consultez la fiche de renseignements sur le régime enregistré d'épargne-invalidité BMO ou allez à [RDSP.com](http://RDSP.com) (en anglais).

## Étape 6 : Cotisation à votre REEI

Le spécialiste en placement BMO vous demandera ensuite combien vous souhaitez cotiser à votre compte et vous expliquera comment déposer de l'argent dans votre REEI.

## Étape 7 : Signature des formules

BMO Groupe financier vous enverra ensuite les formules remplies, que vous devrez signer. Lorsque vous les recevrez, veuillez en vérifier l'exactitude et les retourner à l'adresse indiquée.

Les formules afférentes à la SCEI et au BCEI seront acheminées au gouvernement fédéral en votre nom par BMO Groupe financier.

**Si vous avez des questions au sujet du REEI ou du processus d'ouverture de compte, veuillez communiquer avec BMO Centre d'investissement, au 1-800-665-7700 (Service de relais Bell : 1-800-855-0511). Nous serons heureux de vous venir en aide.**

*\* L'admissibilité du bénéficiaire prend fin le 31 décembre de l'année où il atteint l'âge de 49 ans. La Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité et le Bon canadien pour l'épargne-invalidité sont offerts par le gouvernement du Canada et versés directement dans le régime établi au nom du bénéficiaire.*

---

La présente publication de BMO Groupe financier ne vise qu'à fournir des renseignements généraux. Les renseignements qu'elle contient proviennent de sources que nous jugeons fiables au moment de la publication, mais nous ne pouvons en garantir l'exactitude et l'exhaustivité; ils peuvent en outre avoir changé après la publication. Les commentaires contenus dans cette publication ne visent aucunement à remplacer les conseils d'ordre juridique ou fiscal et ne doivent pas être considérés comme une analyse définitive des règles de l'Agence du revenu du Canada. Il est préférable, en toute circonstance, d'obtenir l'avis d'un professionnel à l'égard de sa situation financière personnelle. Pour obtenir des conseils sur votre situation personnelle et des renseignements à jour sur le REEI, veuillez communiquer avec votre représentant de BMO Groupe financier.

<sup>MC/MD</sup> Marque de commerce/marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.